

Aristote, un fondateur méconnu - Textes 4

Communauté et cité

1. La communauté de plusieurs villages est la cité achevée, atteignant désormais dans tous les domaines pour ainsi dire le seuil de l'autarcie, et apparue en vue du vivre mais existant en vue du bien vivre. C'est pourquoi toute cité existe par nature, puisque c'est le cas aussi des premières communautés. (...) Pourquoi l'homme est un animal politique plus que l'abeille ou tout animal grégaire, c'est clair du fait que, comme nous le disons, la nature ne fait rien en vain, or seul des animaux l'homme possède la parole : la voix exprime la douleur et le plaisir, et c'est pourquoi elle appartient aussi aux autres animaux, car leur nature s'étend jusqu'au point d'éprouver douleur et plaisir et de se les communiquer entre eux ; mais la parole sert aussi à exprimer l'utile et le nuisible, et de ce fait le juste et l'injuste, car c'est là ce qui est propre à l'homme par rapport aux autres animaux, d'être le seul à éprouver le bien et le mal, le juste et l'injuste etc., et c'est la communication de ceux-ci qui produit la maisonnée et la cité. (...) Que donc la cité est antérieure par nature à l'individu, c'est clair, car si l'individu ne se suffit pas à lui-même quand il est séparé, il se trouve dans la même situation que les autres parties par rapport au tout, et celui qui n'est pas capable de vivre en communauté ou qui n'en a pas besoin parce qu'il se suffit à lui-même ne fait pas partie d'une cité, mais il est ou une bête sauvage ou un dieu. (*Politique*, I, 3, 1252b27-1253a29).

L'esclavage

2. Parmi les instruments, les uns sont inanimés, les autres animés (par exemple, pour le pilote, le gouvernail est un instrument inanimé et la vigie un animé, car le subordonné est de l'ordre des instruments pour les techniques) ; de même, l'objet possédé est un instrument pour la vie et la possession est un ensemble d'instruments, et l'esclave est un objet possédé animé, et tout subordonné est une sorte d'instrument qui précède les instruments. En effet, si chacun des instruments pouvait, sur ordre ou par perception, accomplir son œuvre propre, et si, comme les statues légendaires de Dédale ou les trépieds d'Héphaïstos qui, d'après le poète, entraient spontanément dans l'assemblée des dieux, si de même les navettes tissaient et les cithares jouaient toutes seules, il n'y aurait aucun besoin ni de subordonnés pour les maîtres d'œuvres ni d'esclaves pour les maîtres de maison. (*Politique*, I, 4, 1253b27-1254a1).

3. Celui qui peut prévoir grâce à sa pensée est commandant par nature et maître de maison par nature, tandis que celui qui peut faire des efforts par le corps est commandé et esclave par nature ; c'est pourquoi le maître et l'esclave ont le même intérêt. (...) Cependant, certains disent que l'esclavage est contre nature, car c'est par la loi que l'un est esclave et l'autre libre, mais ils ne diffèrent en rien par nature ; par suite, ce n'est pas juste puisque c'est par violence. (...) Existe-t-il quelqu'un qui soit tel par nature ou non, et est-il profitable et juste pour quelqu'un d'être esclave ou non, c'est ce qu'il faut maintenant examiner. Ceux qui sont aussi éloignés que l'âme l'est du corps et l'homme de la bête sauvage (et c'est le cas de ceux dont la seule activité est l'usage du corps, et dont c'est là le meilleur qu'ils puissent tirer d'eux-mêmes), ceux-là sont esclaves par nature, et pour eux il vaut mieux être commandés de ce type de commandement. En effet, est esclave par nature celui qui est capable d'appartenir à un autre (et c'est pourquoi il lui appartient), et celui qui a part à la raison dans la mesure où il la perçoit mais ne la possède pas. (...) Cependant, ceux qui disent le contraire ont aussi raison d'une certaine façon, ce n'est pas difficile à voir. En effet, l'esclavage et l'esclave s'entendent de deux façons. Il existe un esclave par la loi, car la loi est un accord sur le fait que ce qui est vaincu à la guerre appartient au vainqueur. (...) Que donc la contestation a une certaine raison et que ce n'est pas toujours par nature que les uns sont esclaves et les autres libres, c'est clair, et aussi que chez certains la distinction existe, et que pour eux il est avantageux et juste que l'un soit esclave et l'autre maître, et que l'un doit être commandé et l'autre commander selon le commandement qui leur est naturel, c'est-à-dire le commandement domestique. Mais si la distinction est mal faite, alors c'est dommageable pour les deux, car la même chose est utile pour la partie et pour le tout, pour le corps et pour l'âme, or l'esclave est une sorte de partie du maître, au sens d'une partie animée et séparée ; c'est pourquoi, il y a

intérêt commun et amitié réciproque pour un esclave et un maître qui sont estimés tels par nature, mais pour ceux qui ne le sont pas de cette façon, mais par la loi et la violence, c'est tout le contraire. (*Politique*, I, 2, 1252a31-34 ; 3, 1253b20-23 ; 5, 1254b17- 6, 1255a3-7, b4-15).

But de la politique et régime le plus juste

4. Il est manifeste que la cité n'est pas seulement le partage d'un lieu, en vue d'empêcher les injustices réciproques et de garantir les échanges. Tout cela est nécessaire pour qu'il y ait cité, mais ne suffit pas, car la cité est un partage du bien vivre entre les familles et les lignages, en vue d'une vie complète et autarcique. (...) Il faut donc poser que la communauté politique est en vue des belles actions et non du simple vivre ensemble. C'est pourquoi, ceux qui contribuent davantage à cette communauté reçoivent davantage de la cité que ceux qui leur sont égaux ou supérieurs en liberté ou en naissance mais inégaux en qualité politique, ou que ceux qui les dépassent en richesse mais sont inférieurs en qualité. On voit donc par là que ceux qui se disputent à propos des constitutions ne parlent que d'une partie de la justice. (*Politique*, III, 9, 1280b29-1281a10).

5. Celui qui a la possibilité de participer au pouvoir délibératif et judiciaire, celui-là nous disons qu'il est citoyen de cette cité. (*Politique*, III, 1, 1275b18-20).

6. Puisque nous disons qu'il y a trois constitutions correctes, et puisqu'est nécessairement meilleure, dans chacune d'elles, celle qui est administrée par les meilleurs, c'est-à-dire celle dans laquelle un seul parmi tous, ou un lignage entier, ou une multitude l'emportent en qualité, et où les uns sont capables d'être commandés et les autres de commander en vue de la vie la plus digne de choix ; puisque par ailleurs dans nos premiers propos nous avons montré que la même qualité était nécessairement celle de l'individu et celle du citoyen de la cité la meilleure, il est clair que c'est de la même manière et par les mêmes moyens qu'on devient un homme de bien et qu'on peut constituer une cité gouvernée aristocratiquement ou royalement ; par conséquent, l'éducation et les habitudes seront à peu près les mêmes pour produire un homme de bien et un homme politique ou royal. (*Politique*, III, 18, 1288a32-b2).

7. Un citoyen quelconque pris individuellement est sans doute moins bon que le meilleur, mais la cité est composée de beaucoup et, comme un repas où chacun apporte quelque chose est meilleur que celui d'une seule personne, de même une foule a un meilleur jugement sur beaucoup de choses qu'un seul homme, quel qu'il soit. En outre, un grand nombre est moins corrompible : de même qu'une plus grande quantité d'eau, ainsi la multitude est moins corrompible qu'un petit nombre. Et alors qu'un seul, emporté par la colère ou par une autre émotion, perd fatalement le jugement, là il est difficile que tous en même temps se mettent en colère et fassent des erreurs. (*Politique*, III, 15, 1286b28-35).

L'art poétique

La tragédie est l'imitation d'une action grave et complète, d'une certaine étendue, dans un langage agrémenté, d'une espèce différente selon ses parties, imitation qui est faite par des personnages en action et non par une narration, et qui atteint, à travers la pitié et la crainte, la purification de ce type d'émotions. J'appelle « agrémenté » le langage qui possède rythme et harmonie et chant, et « d'une espèce différente » le fait que certaines parties soient réalisées seulement par les vers et d'autres par le chant. (*Poétique*, 6, 1449b24-31).

En effet, l'historien et le poète ne diffèrent pas par le fait qu'ils font leurs récits soit en vers soit en prose, car on pourrait transposer ceux d'Hérodote en vers et ils n'en seraient pas moins de l'histoire, en vers ou sans vers. Ils se distinguent au contraire en ce que l'un raconte les événements qui sont arrivés, l'autre tels qu'ils pourraient arriver. C'est pourquoi la poésie est plus philosophique et d'un caractère plus élevé que l'histoire ; car la poésie raconte plutôt le général, l'histoire le particulier. Est général le fait qu'à telle sorte d'homme il arrive vraisemblablement ou nécessairement de dire ou de faire telles ou telles choses ; c'est à cela que vise la poésie, bien qu'elle attribue des noms aux personnages ; tandis qu'est particulier ce qu'a fait Alcibiade ou ce qui lui est arrivé. (*Poétique*, 9, 1451a38-b11).